
Enquête sur la maison d'école au XIXe s. menée par le MNE en 1982. Département de la Seine-Maritime.

Numéro d'inventaire : 2010.08861

Auteur(s) : Jean-Claude Marquis

Type de document : dossier documentaire

Éditeur : INRP

Date de création : 1982

Description : Tapuscrits.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 20+21

Lieux : Seine-Maritime

1 - LA MAISON D'ECOLE EN SEINE-MARITIME :

Dans ce département, une première approche globale est possible grâce à une enquête administrative ordonnée en 1875 par l'Inspecteur d'Académie (1). Enquête probablement originale, car on n'a pas trace d'une semblable dans les départements voisins. La circulaire envoyée à chaque instituteur lui enjoignait de "dresser sur une feuille de papier de dessin fort, ayant en largeur 40 cm, et en hauteur 30 cm, le plan de la maison d'école de (sa) commune. Ce plan sera dessiné à l'échelle de 0,01 par mètre et comprendra un plan d'ensemble de l'immeuble ; la distribution intérieure du rez-de-chaussée et des étages supérieurs s'il en existe, enfin une élévation de ces mêmes bâtiments. Le préau, les latrines, le jardin et toutes les dépendances de l'école seront naturellement figurés sur le plan d'ensemble. Si la maison est la propriété de la commune, ce renseignement sera donné dans la légende ; si l'école est prise à loyer, l'instituteur indiquera la date de prise du bail, sa durée et le montant de la location. Un plan séparé sera également dressé pour l'école de filles". Très rares ont été les refus de réponses (trois cas), motivés par le fait que l'école ne présentait aucun intérêt, ou qu'une école nouvelle était en construction, ou encore que les conditions de logement étaient déplorables. Plus de 500 plans sont ainsi conservés aux Archives départementales, soit environ 70 % des écoles de la IIIème République (en 1863, le département comptait 715 écoles communales). Après dépouillement, cependant, l'échantillon utile n'est que de 335, car tous les plans ne répondent pas exactement aux recommandations de l'Inspecteur. Chaque plan, daté et signé par son auteur, indique le nom de la commune et du canton, et précise s'il s'agit d'une école mixte, surtout si le plan atteste l'existence d'une cloison médiane. Les plans sont souvent réhaussés d'aquarelle, et ne sont pas dénués d'un certain charme, car les instituteurs se sont appliqués à représenter leur école le plus fidèlement possible, avec son poirier en espalier sur la façade ou ses pommiers dans la cour. Mais certains sont très maladroits, quasiment inutilisables, et font même douter des qualités intellectuelles de leur auteur.

(1) A.D. 76,7 TP.

.../...

D'après les réponses utiles, en 1875, un tiers environ des écoles du département étaient tenues à bail par les communes. On a retrouvé la date de location de 50 d'entre elles. Antérieurs à 1867, c'est à dire à l'obligation faite aux communes de plus de 500 habitants d'ouvrir des écoles de filles, sept cas seulement. La résistance à la location d'une maison d'école pour les filles serait donc forte. Après 1867, les locations semblent plus nombreuses (14 cas entre 1867 et 1870). Le mouvement s'accélère après 1872 (40 maisons d'écoles louées jusqu'en 1875) : la scolarisation des filles dans les régions les plus rurales paraît bien amorcée ; les résistances se sont-elles enfin levées ? Ces maisons d'école en location ont l'aspect des maisons rurales, basses, dans le pays de Caux ou le pays de Bray, souvent à pans de bois et parfois avec un escalier en pignon. A qui appartiennent-elles ? Ou bien à la fabrique paroissiale - ainsi à Sainte-Beuve--Epinay, où l'ancien presbytère est loué 100 F par an à la commune jusqu'à ce que celle-ci possède en propre une maison d'école. Ou bien, cas très rare, à l'institutrice - ainsi à Torcy-le-Grand, où l'école appartient aux parents de l'institutrice ; ou encore à quelque mécène non dépourvu d'arrière-pensées politiques. A Nointot (canton de Bolbec), la maison d'école est prêtée par le marquis de Montault à Motteville (canton d'Yerville), par la comtesse de Germiny. A Saint-Wandrille, le marquis de Stacpole met une bâtisse à fronton à la disposition de la commune pour en faire une école de filles. Une des nombreuses façons pour la noblesse de maintenir son influence traditionnelle dans les campagnes.... Quelques maisons sont louées à des communautés religieuses, comme la communauté d'Ernemont (dont la maison-mère est à Rouen), ou celle du Sacré-Coeur à Saint-Aubin. Ces locations se font, en général, par bail renouvelable de 3, 6 ou 9 ans, parfois par simple bail verbal, comme à La Remuée, dans le canton de Saint-Romain-de-Colbosc. En milieu rural, les prix varient entre 60 F et 100 F par an, pour les maisons basses du Bray ou du Caux. Quelques-unes peuvent atteindre 300 F, comme à Heaussez dans le canton de Forges. En milieu urbain, et surtout dans la région rouennaise, les prix sont évidemment plus élevés : 650 F à Elbeuf, voire 900 F par an à Saint-Pierre-les-Elbeuf, il est vrai pour une maison à deux étages.

.../...

Ces écoles en location engendrent souvent des servitudes pour l'instituteur. A Incheville, le logement est situé à 4 kms de l'école ; à Bertrimont, la propriétaire s'est réservée les arbres en espalier "qui couvrent la façade de la maison jusqu'à la salle d'étude". Certains instituteurs se plaignent ouvertement des tracasseries de leur propriétaire. "Pour l'école de garçons de Betteville, impossible que j'obtienne aucune réparation si utile qu'elle soit. Le propriétaire ne veut rien faire.... Mes appartements sont si insalubres que cela occasionne chez moi comme chez ma famille un malaise que les médecins attribuent à l'humidité". Les instituteurs saisissent l'opportunité de l'enquête pour obtenir l'appui de l'Inspecteur, ou demander leur mutation. Selon notre échantillon 46 % des écoles de la Seine-Maritime sont des masures, 12 % sont de type mixte (logement de l'instituteur dans la masure et nouvelle école en briques), et 42 % du type mairie-école. Les masures sont des maisons basses, en longueur, traditionnelles. Au hameau de Grattennoix-Beaussault, dans le canton de Forges, l'école est une petite maison basse à pans de bois, recouverte de plantes grimpantes, avec un petit jardin fleuri devant : le logement de deux pièces ne communique pas avec la classe chauffée par un poêle ; le tout est pavé. Toutes ces écoles-masures possèdent un jardin potager et de nombreuses dépendances issues de leur ancienne vocation agricole. Elles sont entourées de haies, ou même du "fossé" cauchois. A Sainte-Geneviève (canton de Tôtes), on est en présence d'une véritable maison cauchoise : longue de 9 m, large de 4,40 m, construite en pans de bois, avec de très petites ouvertures. La maison, louée 100 F, comprend trois pièces : une salle pour la classe de 4,40 m sur 4 m, une cuisine à cheminée, et une chambre. Un cellier placé perpendiculairement à la maison le long d'un talus planté d'arbres (le "fossé" cauchois) limite le "préau", ou cour de récréation. Un jardin potager complète l'ensemble. Il y a aussi "une fosse servant de latrines", seul cas rencontré sur les plans. En pays de Bresle, dans le nord du département, l'école de Campneuseville, présente les mêmes caractères que les maisons du canton : allongée et étroite (15 m sur 4 m), sans étage, construite en pans de bois sur un sous-bassement de pierres, à fenêtres étroites et lucarnes en comble, avec de petites souches de cheminée. On note toutefois l'existence d'un petit clocheton de bois ; est-ce un signe distinctif de l'école ? La répartition et l'aménagement pourraient indiquer que cette maison a été construite pour cette fonction d'école ; d'un côté, le logement de l'instituteur (une salle, une cuisine,

